

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03481 Numéro SIREN : 797 991 940 Nom ou dénomination : A.F.A TAXI
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2019 sous le numéro de dépôt 22982

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

22982

BGFRP N° 2033-A 2019

Désignation de l'entreprise		SASU AFA TAXI		Néant		*	
Adresse de l'entreprise		39 B RUE MARCEL DOURET		93250 VILLEMOMBLE			
Numéro SIRET *		7 9 7 9 9 1 9 4 0 0 0 0 2 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		31/12/2018	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	232 000	016	232 000	
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040	305	042	305	
	Total I (5)		044	232 305	048	232 305	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	247	070	247	
		Autres * (3)	072	85	074	85	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	4 319	086	4 319	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	4 652	098	4 652	
	Total général (I + II)		110	236 957	112	236 957	
PASSIF						Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			55 000	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		131			7 534	
	Report à nouveau		134			3 314	
	Résultat de l'exercice		136			30 364	
	Provisions réglementées		140				
Total I		142			96 212		
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			65 167	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			514	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N : ...)		169			75 062	
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176			140 744		
Total général (I + II + III)		180			236 957		
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SASU AFA TAXI		Néant ☐ *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR	018
		Exercice N clos le 31/12/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210
	Production vendue	215	214
	Production stockée *	217	218
	Production immobilisée *		224
	Subventions d'exploitation reçues		226
	Autres produits		230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234
	Variation de stock (marchandises)*		236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240
	Autres charges externes* :		242
	Impôts, taxes et versements assimilés		244
	Rémunérations du personnel*		250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252
	Dotations aux amortissements*		254
	Dotations aux provisions		256
	Autres charges		262
	Total des charges d'exploitation (II)		264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	294
	Produits exceptionnels (IV)		290
	Charges exceptionnelles (VI)		300
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306
	2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310
B - RÉSULTAT FISCAL		Report le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles*	322	471
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)	324	5 442
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Crédit-bail immobilier et de levée d'option	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997	
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	989
ZRD (44.terdecies)		127	138
Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		991	990
ZFA (44.quaterdecies)		345	344
Bassins urbains à dynamiser—BUD (art.44 sexdecies)		992	
Dont Divers		346	
Créance due au report en arrière du déficit		655	
Déduction exceptionnelle (art.39 decies)			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		352	36 277
DÉFICITS	Déficits de l'exercice reporté en arrière *	356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		370	36 277

SASU AFA TAXI

ANNEXE

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412	232 000	414		416	232 000				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482	305	484		486	305				
TOTAL		490		492	232 305	494		496	232 305				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies*
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AFA TAXI

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2	Provision non déductible	471
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780 471

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 108
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 629
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU AFA TAXI

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital variable de 108 000 Euros

Siège Social : 39 B Rue Marcel Douret

93250 – VILLEMOMBLES

RCS de Bobigny 797 991 940

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 21 JUIN 2019

Le vendredi 21 Juin 2019, à Paris,

Monsieur ACHGURI Abdellah, demeurant au 39 B Rue Marcel Douret 93250 VILLEMOMBLE,

Associé unique de la Société « AFA TAXI »

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur ACHGURI Abdellah, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos au 31 Décembre 2018.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la rémunération au titre de Président de la société.

PREMIERE DECISION :

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 30 364 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 30 364 Euros de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur créateur : 3 315 Euros

AA

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 30 364 Euros

Affectation au Report à nouveau pour 30 364 Euros

Soit un total au Report à nouveau de 33 679 Euros

TROISIEME DECISION :

L'associé unique de la société décide d'être rémunéré pour ses fonctions de Président de la société pour l'exercice clôturé.

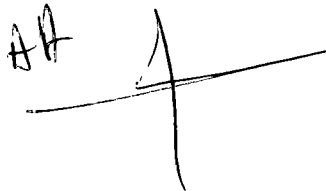
L'associé unique déclare percevoir une rémunération brute de 8 320 € (huit mille trois cent euros).

QUATRIME DECISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Associé et Président
Mr ACHGURI Abdellah

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'A' and 'A' followed by a long horizontal stroke and a vertical stroke intersecting it.

SASU AFA TAXI

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital variable de 108 000 Euros

Siège Social : 39 B Rue Marcel Douret

93250 – VILLEMOMBLE

RCS de Bobigny 797 991 940

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 JUIN 2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Affectation du résultat :

Report à nouveau antérieur créateur : 3 315 Euros

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 30 364 Euros

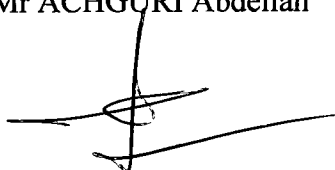
Affectation au Report à nouveau pour 30 364 Euros.

Total du Report à nouveau : 33 679 Euros

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Mr ACHGURI Abdellah



Greffe du tribunal de Commerce
De Bobigny

1 – 13 Rue Michel de l'Hospital
93008 Bobigny cedex

Objet : Dépôt des comptes annuels

Paris, 30 octobre 2019

Madame, Monsieur,

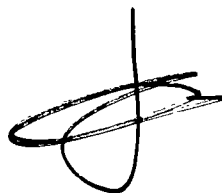
Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le dossier concernant la SASU AFA TAXI, pour le dépôt des comptes annuels 2018, à savoir :

- un exemplaire du procès verbal des décisions de l'associé unique du 21 juin 2019
- un exemplaire de la décision de l'affectation du résultat
- un exemplaire du bilan certifié conforme, avec signature du président

Vous trouverez également un chèque de 48,33 €, correspondant au montant des frais.

Vous en souhaitant bonne réception

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées



Le service juridique